



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/SR.9
30 mars 2001

Original : FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-septième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9^{ème} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 23 mars 2001, à 10 heures

Président : M. DESPOUY (Argentine)

SOMMAIRE

DÉCLARATION DE M. NGUYEN TAM CHIEN, MINISTRE ADJOINT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU VIET NAM

DÉCLARATION DE M. GUILLERMO VALLES, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'URUGUAY

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET TOUTES
LES FORMES DE DISCRIMINATION (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la Commission seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 10.

DÉCLARATION DE M. NGUYEN TAM CHIEN, MINISTRE ADJOINT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU VIET NAM

1. M. NGUYEN Tam Chien (Viet Nam) dit que, après des siècles de luttes éprouvantes et de sacrifices, le peuple vietnamien est aujourd'hui pleinement en droit de s'enorgueillir de son indépendance, une indépendance dont Ho Chi Minh, qui en a été le héros, disait qu'elle n'avait de sens que si elle apportait le bonheur et la liberté au peuple, autrement dit si elle lui assurait des conditions de vie décentes. Telles sont les idées sur lesquelles se fonde la conception vietnamienne des droits de l'homme. La première idée est celle de la liberté, ce qui, à l'échelon international, signifie que chaque pays a le droit sacré de choisir le système de développement et les institutions politiques qui lui conviennent, sans aucune ingérence de la part d'autres pays ou sociétés.
2. Depuis la Déclaration d'indépendance de 1945, le Viet Nam a révisé plusieurs fois sa Constitution et s'est doté d'une législation extrêmement complète qu'il s'efforce d'appliquer malgré des difficultés héritées de décennies de guerre. Sur le plan international, le Viet Nam est actuellement partie à huit instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Dans ce domaine, le Viet Nam est convaincu que tous les droits, civils et politiques, d'une part, économiques, sociaux et culturels, de l'autre, doivent aller de pair.
3. Grâce au développement économique de ces dernières années, le Gouvernement continue d'augmenter la part du budget national qui est allouée aux dépenses sociales, notamment à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales montagneuses et dans celles où vivent des minorités ethniques. Grâce à cette politique, le chômage dans les villes, qui atteignait 9 à 10 % pendant la période 1990-1992, est tombé à 6 ou 7 % de 1995 à 1999. Le taux de pauvreté a été ramené à 11 % en l'an 2000. L'alphabétisation a désormais gagné toutes les provinces et toutes les villes du pays et l'enseignement primaire s'est également généralisé. Enfin plus de 90 % de la population ont accès aux services de santé. Cette politique, connue au Viet Nam sous le nom de Doi Moi, ou rénovation, a permis à chaque Vietnamien de bénéficier de l'amélioration générale du niveau de vie.
4. Certes, le Parti et le peuple vietnamiens ont encore beaucoup à accomplir pour réduire la pauvreté et moderniser et industrialiser le pays. Parallèlement, le Gouvernement vietnamien poursuit ses efforts pour que chaque Vietnamien ait l'assurance de pouvoir jouir de ses droits, non seulement dans le contexte historique qui est celui du Viet Nam, mais également en conformité avec les critères internationaux en la matière.
5. Au seuil d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, il est indispensable d'instaurer, autour de la question des droits de l'homme, un dialogue constructif et une coopération fondée sur l'égalité et le respect mutuel.

DÉCLARATION DE M. GUILLERMO VALLES, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'URUGUAY

6. M. VALLES (Sous-Secrétaire d'État aux relations extérieures de l'Uruguay) saisit l'occasion qui lui est offerte de réaffirmer la foi inébranlable de son pays dans le système démocratique, qu'il considère comme le seul capable de faire respecter les droits et la dignité de l'homme. Pays aujourd'hui en paix, l'Uruguay s'efforce jour après jour, dans un contexte qui n'est pas toujours favorable, de faire en sorte que les droits économiques, sociaux et culturels deviennent une réalité pour tous les Uruguayens. Il existe également en Uruguay une volonté commune du Gouvernement et du peuple de faire en sorte que la société tout entière soit fondée sur la tolérance et le respect de la diversité. C'est dans cet esprit que la délégation uruguayenne a participé aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale contre le racisme.

7. Soucieux de surmonter les problèmes hérités du passé et d'œuvrer pour la réconciliation du pays, le Président de la République, M. Jorge Battle, lors de son discours inaugural du 1er mars 2000, a exprimé la nécessité de faire la lumière sur le sort des personnes disparues pendant la dictature militaire. La Commission pour la paix a été créée dans ce but. C'est la dernière étape d'un processus de réconciliation qui a commencé en 1985 avec le rétablissement de la démocratie et qui s'est poursuivi avec les lois d'amnistie, le rétablissement dans leurs fonctions des fonctionnaires destitués illégalement et l'indemnisation des membres des familles des disparus. Il y a là un exemple de solidarité entre toutes les composantes de la société civile, quelles que soient leurs orientations religieuses ou politiques. L'Uruguay est convaincu que cette même solidarité doit régner à l'échelon international. Elle doit se manifester notamment à l'égard des groupes vulnérables, à savoir les enfants, les réfugiés, les travailleurs migrants, les descendants d'Africains, les minorités religieuses ou ethniques et tous ceux qui souffrent de la pauvreté.

8. À l'échelon national, l'Uruguay a donné la priorité aux programmes en faveur des plus démunis. À en juger par les rapports de la CEPALC, l'Uruguay est le mieux noté des pays d'Amérique latine en ce qui concerne la répartition du revenu. Malheureusement, les politiques protectionnistes appliquées par un certain nombre de pays industriels freinent le développement de l'Uruguay. Il ne peut y avoir de véritable stabilité politique et sociale et, partant, de respect intégral des droits de l'homme, tant que ne sera pas garanti à des pays comme l'Uruguay, producteur de denrées de base, l'accès aux marchés. Sans progrès économique, les conditions matérielles nécessaires pour assurer le respect des droits de l'homme ne sauraient exister. Le moment est donc venu, pour la communauté internationale, de prendre davantage conscience de l'interdépendance de ces facteurs.

9. Comme l'a indiqué le Président Battle, lors du Sommet du Millénaire, "ce n'est pas en s'attaquant aux effets que nous assumerons nos responsabilités. L'important est de s'attaquer aux causes...". La délégation uruguayenne juge pertinent, dans ce contexte, d'inviter la Commission à adopter une démarche constructive plutôt que pénalisante des droits de l'homme. Sur ce terrain délicat, ce qui compte avant tout, c'est l'instauration d'un dialogue entre la Commission et les États afin que ces derniers s'engagent à assumer leurs responsabilités.

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*) (E/CN.4/2001/20, E/CN.4/2001/21 et Corr.1, E/CN.4/2001/22, E/CN.4/2001/NGO/5, E/CN.4/2001/NGO/11, E/CN.4/2001/NGO/28, E/CN.4/2001/NGO/38, E/CN.4/2001/NGO/41, E/CN.4/2001/NGO/57, E/CN.4/2001/NGO/58, E/CN.4/2001/NGO/61, E/CN.4/2001/NGO/62, E/CN.4/2001/NGO/73, E/CN.4/2001/NGO/155, E/CN.4/2001/NGO/162, E/CN.4/2001/NGO/164, E/CN.4/Sub.2/2000/11 et Corr.1, A/55/304)

10. M. FAYSAL (République arabe syrienne) fait observer que, bien loin de régresser, le racisme gagne du terrain jour après jour. En effet, le racisme se comporte non seulement comme un virus, mais comme un virus "mutant", auquel le développement de la technologie et une mondialisation non contrôlée confèrent de nouvelles formes. À l'heure actuelle, il sévit partout, aucun continent n'étant épargné, et les musulmans en sont très souvent victimes. Or, contrairement à ce qu'affirment certains fanatiques, l'islam est une religion fondée sur l'égalité et la tolérance.

11. En Palestine, il est révoltant de voir ceux qui se font passer pour les victimes du racisme en pratiquer les formes les plus abjectes : en empêchant les Palestiniens d'accéder aux soins de santé, à l'éducation, ou simplement à l'eau, les colons juifs pratiquent un racisme particulièrement odieux. À l'évidence, les mesures prises par les États pour éradiquer le racisme ne suffisent pas.

12. La délégation syrienne est reconnaissante à l'Afrique du Sud d'accueillir la Conférence mondiale contre le racisme. Elle rend hommage à Nelson Mandela qui incarne la lutte contre ce fléau. Lors de la Conférence, les pays devront approfondir les engagements qu'ils ont pris en signant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ils devront affronter sans détours la réalité telle qu'elle se présente et cesser d'appliquer deux poids et deux mesures face aux pays qui pratiquent une politique ostensiblement raciste. Ils devront également rechercher les racines de ce mal, examiner tout ce qui contribue à l'alimenter, chercher les moyens de réparer les injustices à l'égard de ceux qui en sont victimes et punir ceux qui sont à l'origine de ce fléau. Il faut espérer qu'à Durban, il y aura unanimité sur cette question au sein de la communauté internationale.

13. M. LUKIYANTSEV (Fédération de Russie) dit que la Conférence mondiale contre le racisme sera l'événement capital de l'année en cours. Du succès de la Conférence dépendra l'élimination d'un fléau qui a des conséquences néfastes sur la vie quotidienne de millions d'individus. En effet, la discrimination raciale, le nationalisme agressif et les conflits ethniques sont à l'origine de multiples violations des droits de l'homme, comme l'ont souligné, entre autres, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Robinson, et le Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Lubbers.

14. Ces phénomènes sont d'autant plus inquiétants qu'ils revêtent des formes nouvelles, telles que l'extrémisme ethnique et religieux, dont les principales victimes sont les membres des minorités ou les apatrides, le séparatisme agressif et le terrorisme. La Russie considère d'ailleurs que l'expression "discrimination raciale" doit être entendue aujourd'hui au sens large, car il s'agit d'un phénomène qui présente de multiples facettes.

15. La Conférence mondiale devra se pencher en priorité sur la question de la protection des groupes vulnérables, comme les minorités nationales, ethniques ou linguistiques. Le principal indicateur du respect des droits de l'homme est en effet la situation réelle de ces minorités. Il faudra donc que les documents finals de la Conférence mondiale aient un caractère pratique et contiennent des orientations concrètes qui servent de repères aux gouvernements et aux organisations internationales. Il faudra également - car il ne suffit pas de condamner - souligner l'importance de l'éducation et des initiatives citoyennes dans la lutte contre le racisme.

16. De l'avis de M. AKRAM (Pakistan), la Conférence mondiale contre le racisme doit adopter une déclaration et un plan d'action qui servent de guide pour les générations futures. Le racisme empoisonne la vie de millions d'individus dans le monde et compromet les relations entre les nations et les peuples. La communauté internationale devra identifier les cas de racisme endémique et institutionnel dans les pays qui se targuent de démocratie, de tolérance et de pluralisme. Elle devra condamner tous les programmes politiques fondés sur des doctrines de supériorité raciale, nationale, culturelle ou religieuse et les dénoncer comme de graves violations des droits de l'homme. Il est regrettable à cet égard que des sociétés entières continuent de se considérer comme supérieures et cherchent à imposer leurs propres valeurs au nom du progrès ou, pire encore, au nom des "droits de l'homme".

17. C'est à cette forme de racisme que les sociétés islamiques sont aujourd'hui confrontées dans le monde entier. Le moment est venu de combattre l'islamophobie. La Conférence mondiale se tiendra à un moment particulièrement propice puisque l'année 2001 est l'année du dialogue entre les civilisations. À cette occasion, il faudra prendre l'engagement de barrer la route à ceux qui diffament les religions et les cultures des autres ou qui cherchent à imposer leurs propres valeurs. C'est pourquoi la délégation pakistanaise lance un appel à la société civile, en particulier aux ONG, pour qu'elles coopèrent avec l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres États Membres afin de faire évoluer le monde vers la tolérance et la compréhension mutuelles.

18. La pauvreté est souvent à l'origine du racisme dans le monde. Les riches méprisent les pauvres. En témoignent les problèmes auxquels se heurtent les migrants qui, parce qu'ils sont démunis de tout, sont victimes de préjugés. D'où également la nécessité de promouvoir partout dans le monde le droit au développement.

19. La Conférence mondiale devra aussi se pencher sur la question du trafic, à des fins de prostitution, des femmes et des filles, qui très souvent sont originaires de pays en développement. Il faut renforcer la coopération à tous les niveaux afin de combattre ce trafic et s'attaquer à ses causes profondes, qui, là encore, sont la pauvreté et le manque d'éducation.

20. M. SUTOYO (Indonésie) réaffirme la grande importance que son gouvernement accorde à la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de toutes les formes de discrimination. S'il a été mis fin à l'apartheid, de nombreuses pratiques discriminatoires n'en subsistent pas moins dans le monde, engendrant des conflits endémiques qui prennent parfois des proportions alarmantes. Cette situation perdure malgré l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, en 1963, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, en 1965, de la tenue de deux Conférences mondiales contre le racisme, en 1978 et en 1983, et de l'élaboration de programmes d'action. La prochaine conférence vient donc à point nommé pour permettre à la communauté internationale de réaffirmer ses engagements et de dessiner les contours

d'un avenir plus juste, fondé sur la reconnaissance de la diversité. Le Gouvernement indonésien estime essentiel à cet égard de mettre l'accent sur la prévention et cela ne peut se faire que par l'éducation. Il faut accorder une haute priorité à l'éducation et lui allouer des moyens financiers accrus, et ce, à tous les échelons. C'est aussi par les nouveaux outils d'information que peut passer le message d'une humanité plurielle.

21. Pays multiculturel, multiethnique et plurilingue, l'Indonésie est actuellement en proie à une crise économique qui, jointe au processus de transformation politique, a eu des conséquences graves. Des émeutes ont éclaté en 1998 et, plus récemment, certaines parties du pays ont été le théâtre de violents affrontements ethniques. L'Indonésie doit tirer les enseignements de ces tragédies et s'efforcer de restaurer l'harmonie et la tolérance au sein des différents groupes ethniques et religieux.

22. Le Gouvernement indonésien est déterminé à s'attaquer aux causes profondes des ces conflits et, notamment, à éliminer dans sa législation toutes les dispositions pouvant avoir un caractère discriminatoire. Cette initiative est en bonne voie. Le Code de la nationalité, qui contenait des dispositions discriminatoires à l'égard de la communauté indonésienne d'origine chinoise, a notamment été modifié en 1998 et, plus récemment, le décret présidentiel No 14/1967 qui interdisait à cette communauté de perpétuer ses coutumes et traditions a été révoqué.

23. Le Gouvernement indonésien attache une grande importance aux préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme. Un certain nombre de réunions et de séminaires régionaux ont d'ailleurs été tenus en vue d'élaborer des stratégies de lutte contre toutes les formes de racisme et d'intolérance. Lors de ces réunions, il est apparu que la question du racisme donnait lieu à des appréciations différentes selon les régions. La Conférence mondiale devra donc déboucher sur l'adoption d'une déclaration et d'un programme d'action à caractère pragmatique qui tienne dûment compte des principales préoccupations de chaque région. Enfin, le dialogue et la consultation seront particulièrement nécessaires pour surmonter les divergences de vue que suscitent plusieurs questions délicates et sujettes à controverse qui figurent dans le projet d'ordre du jour de la Conférence. Le prochain débat spécial de la Commission des droits de l'homme sur le thème de la tolérance et du respect devrait favoriser ce dialogue.

24. M. SOLARI (Argentine) souscrit à la déclaration faite, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, par le représentant du Mexique concernant la détermination des pays de la région à garantir le succès de la prochaine Conférence mondiale contre le racisme. Il se félicite des rapports du Secrétaire général (E/CN.4/2001/20) et du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (E/CN.4/2001/21).

25. La Conférence préparatoire régionale, tenue en décembre 2000 à Santiago du Chili, a été l'occasion de réaffirmer les principes sur lesquels se fondent les pays de la région pour combattre la discrimination. Les préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme et la proclamation de l'année 2001, Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale placent ces questions au cœur des travaux de la Commission. Malgré les progrès accomplis dans la création d'un cadre juridique universel permettant de prévenir et d'éliminer le racisme et la discrimination raciale, force est de constater que la communauté internationale n'a pas réussi à faire disparaître la haine raciale et les formes les plus violentes et atroces de l'intolérance.

La discrimination, la xénophobie, la diffusion d'idéologies fondées sur la haine raciale revêtent des formes diverses, qui vont de pratiques insidieuses à l'extrême violence comme l'épuration ethnique. En tout état de cause, on ne saurait les considérer comme des manifestations isolées, révélatrices de pathologies sociales, mais comme une violation des droits fondamentaux sur lesquels se fonde la démocratie.

26. L'Argentine ne fait pas exception à la règle. Elle connaît encore des manifestations de racisme et de discrimination, notamment d'antisémitisme, même si celles-ci demeurent isolées et sporadiques. Résolue à prévenir et à combattre ces manifestations, elle a créé des institutions, comme l'Institut national contre la discrimination, la xénophobie et le racisme (INADI) et les bureaux des médiateurs qui, aux niveaux national et provincial sont chargés de suivre de près les manifestations de racisme et de promouvoir la tolérance. Des mesures d'ordre législatif et administratif ont aussi été prises en vue d'infliger de lourdes peines aux auteurs de délits à caractère raciste, de sanctionner ceux qui diffusent des idéologies fondées sur la supériorité raciale ou ethnique et de prévoir des réparations.

27. Récemment l'Argentine a présenté oralement son quinzième rapport devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et a exposé en détail les mesures prises pour lutter contre les pratiques discriminatoires, notamment celles dont sont victimes les populations autochtones et les immigrés originaires de pays voisins. À cet égard, un centre a été créé, afin de recevoir les plaintes et accueillir, aider et conseiller les personnes ou groupes victimes de discrimination.

28. La lutte contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie offre aux pays la possibilité de mener une action solidaire et de tirer des enseignements de l'expérience des autres. La Conférence mondiale sera l'occasion de relever le grand défi de ce début de millénaire, à savoir jeter les bases d'un monde plus juste, fondé sur l'acceptation de l'autre et de ses différences et sur la tolérance.

29. M. CHUNG Eui-Yong (République de Corée) dit que, malgré ses efforts inlassables, la communauté internationale n'est pas parvenue à éliminer le racisme. Comme le note dans son rapport (E/CN.4/2001/21) le Rapporteur spécial sur la question, le racisme se pratique au quotidien et emprunte de plus en plus la forme de la xénophobie par le rejet de l'autre et la défense du communautarisme, l'ethnocentrisme et par des conflits interethniques, ainsi que par la recrudescence inquiétante des mouvements d'extrême-droite.

30. Le racisme plonge ses racines dans l'intolérance, la haine et les préjugés, qui sont à l'origine de nombreuses tragédies, dont les génocides. Il ne peut y avoir de paix sans tolérance. C'est pourquoi la République de Corée attache une importance particulière à la promotion d'une culture de la tolérance. La Conférence mondiale contre le racisme a devant elle une tâche immense. Les divergences de vues sur les priorités, qui se sont fait jour lors des réunions préparatoires, pourront être surmontées si les participants adoptent une démarche prospective. À cet égard, le débat spécial consacré à la tolérance et au respect constituera une contribution précieuse aux travaux de la Conférence.

31. La République de Corée a adhéré aux six principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Elle est l'un des 33 pays à avoir, conformément à l'article 14

de la Convention, reconnu la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale pour recevoir et examiner des communications de personnes ou groupes de personnes qui se plaignent d'être victimes d'une violation de l'un quelconque des droits énoncés dans la Convention.

32. Dans nombre de régions, les migrants sont très souvent en butte à la discrimination et au racisme. Les clandestins sont les plus vulnérables car ils sont harcelés et doivent travailler dans des conditions intolérables. Depuis son arrivée au pouvoir, en 1998, le Président Kim Dae-jung a fait de la défense des droits de l'homme une des priorités de ses politiques, intérieure et étrangère. Les droits des travailleurs étrangers en situation régulière ont été étendus aux travailleurs sans papier afin que ceux-ci puissent bénéficier d'une protection sociale. En outre, les enfants des travailleurs clandestins ont maintenant accès à l'enseignement primaire.

33. L'obligation de protéger les droits de l'homme incombe au premier chef aux États. Il faut élaborer des lois, adopter des politiques et créer des institutions nationales afin de protéger la société contre la discrimination raciale. À cet égard, la délégation coréenne a la satisfaction d'annoncer qu'une commission nationale des droits de l'homme est sur le point d'être mise en place en Corée. Cette commission contribuera non seulement à renforcer le dispositif de protection des droits de l'homme mais aussi à promouvoir l'éducation dans ce domaine, y compris la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

34. Mme SAUERBREY (États-Unis d'Amérique) dit que son Gouvernement est fermement opposé au racisme sous toutes ses formes et manifestations parce qu'il est convaincu qu'un gouvernement démocratique doit être au service de tous les citoyens, hommes et femmes, quelle que soit leur race, leur religion, ou leur origine. Les États-Unis n'ont pas toujours été à la hauteur des grands idéaux qu'ils s'étaient fixés et leur histoire est marquée par de douloureux épisodes, notamment en ce qui concerne les minorités ethniques amérindiennes ou afro-américaines. Ils ont toutefois accompli une énorme tâche et adopté un large éventail de lois visant à promouvoir la tolérance, l'égalité des chances et la justice raciale. Ils sont ainsi devenus le pays le plus divers du point de vue ethnique, racial et religieux. Loin de combattre cette diversité, ils l'encouragent et ouvrent leurs frontières à tous ceux qui, du monde entier, viennent trouver la liberté et tenter leur chance aux États-Unis. Le Président Bush a demandé récemment au Ministre de la justice, John Ashcroft, d'entreprendre une étude pour déterminer dans quelle mesure les forces de l'ordre mènent leurs opérations "au faciès".

35. Aucun pays ne peut se targuer d'avoir éliminé la discrimination et les préjugés. Si la situation des minorités ethniques et raciales s'est sensiblement améliorée dans tous les domaines aux États-Unis, des efforts doivent encore être déployés pour créer un environnement dans lequel tous les enfants aient la même possibilité de s'épanouir pleinement. À cet effet, le Président Bush a décidé que son Gouvernement veillerait en priorité à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. À l'heure de la mondialisation, l'éducation est la clef de la réussite et le Gouvernement Bush, notamment Roderick Paige, premier afro-américain à détenir le portefeuille de Ministre de l'éducation, est résolu à faire en sorte que chaque enfant ait les moyens de réussir.

36. Les États-Unis sont fermement décidés à contribuer au succès de la Conférence mondiale contre le racisme. Éliminer le racisme ne sera pas chose facile mais l'on y parviendra si tous les pays collaborent, tirent parti de l'expérience des autres pays et dressent le bilan de leurs politiques et pratiques. Plutôt que de juger ou de condamner, il faut reconnaître les erreurs

du passé – l'esclavage, le colonialisme – pour relever sans plus tarder les défis d'aujourd'hui. L'un de ces défis est de mettre un terme à toutes les formes d'esclavage et d'asservissement qui perdurent encore aujourd'hui. La Conférence doit être l'occasion de définir une nouvelle conception du monde dans lequel le racisme, les préjugés et l'intolérance n'aient plus leur place. Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre ces fléaux, de même que les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Les participants à la Conférence devront accorder l'attention voulue aux nombreux programmes qui ont permis à des organisations non gouvernementales d'obtenir d'excellents résultats en matière de lutte contre le racisme.

37. Il est grand temps de mettre un terme au racisme, à l'intolérance et à la xénophobie car l'avenir en dépend. Il importe de travailler ensemble pour changer les choses et faire de la Conférence une étape décisive.

38. M. SAHRAOUI (Algérie) dit que le racisme, tel un virus, a muté pour s'adapter au monde contemporain et s'approprié tous les espaces qui pouvaient être source de rejet de l'autre et de discrimination. Ses nouvelles manifestations se retrouvent en particulier dans les pays développés, comme l'a noté le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Dans certains de ces pays, des dirigeants n'hésitent plus à évoquer la "préférence nationale" dans leur discours politique, à intégrer des expressions comme "non ressortissant", "nouvel immigrant" ou "étranger en situation irrégulière" dans leur réglementation et à mettre en œuvre des politiques d'exclusion et des mesures racistes en matière d'immigration. Des partis politiques et des organisations extrémistes et xénophobes prolifèrent dans ces pays. En outre, certains médias rendent les étrangers responsables de tous les maux du pays et véhiculent des idées incitant au racisme et à la xénophobie. À l'école, par le biais de manuels, les enfants apprennent à accepter des stéréotypes raciaux, ce qui a pour effet d'enraciner la discrimination dans la société en tant que phénomène "politiquement correct". Des pratiques ségrégationnistes ont cours en ce qui concerne aussi bien l'accès à l'emploi et au logement que les relations avec l'administration ou la jurisprudence des tribunaux, souvent indulgents envers les auteurs d'actes racistes. Cette situation est d'autant plus grave qu'elle porte atteinte aux valeurs fondamentales de solidarité, de fraternité, de bonne coexistence, d'égalité et de justice entre les membres d'une société.

39. L'Algérie invite les pays qui connaissent une telle situation à combattre et à éliminer le racisme et la discrimination en refusant le racolage électoral et l'opportunisme politicien pour revenir aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle les exhorte aussi à réformer leur système d'enseignement, à déclarer l'acte raciste punissable par la loi ou, lorsque cela est le cas, à appliquer effectivement la législation à toutes les pratiques ségrégationnistes et à ne pas légaliser, voire à dissoudre, les partis politiques et organisations racistes, extrémistes et xénophobes. Ces mesures et d'autres, comme celle consistant à reconnaître la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale pour recevoir et examiner les communications de personnes ou groupes qui se plaignent de discrimination contribueraient au développement harmonieux de ces pays.

40. L'Algérie souscrit aux propos tenus par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à l'occasion du forum sur le racisme et la discrimination raciale qui a eu lieu récemment à Stockholm, à savoir que la mondialisation et l'utilisation de l'Internet favorisent la diffusion

du racisme et de l'intolérance dans le monde. La fusion des marchés et des économies accroît incontestablement le fossé entre les nations et les peuples, exacerbe le racisme institutionnalisé et crée de nouvelles formes d'exclusion et de marginalisation. Alors que les États encouragent les mouvements de capitaux et de biens, ils découragent, restreignent et sanctionnent même le déplacement de personnes et les mouvements d'émigration, en général du Sud vers le Nord.

41. La Conférence mondiale contre le racisme, qui se tiendra en septembre 2001, est une formidable occasion pour tous les peuples et les pays de faire le point, d'aborder franchement les problèmes et d'adopter en matière de prévention, d'éducation ou de protection des mesures résolument pragmatiques et concrètes, qui soient de nature à faire disparaître le racisme.

42. M. NGOUBEYOU (Cameroun) dit que le point inscrit à l'ordre du jour revêt une grande importance, tant il est déconcertant de noter que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée font l'objet de manifestations quotidiennes. La race, la nationalité, l'ethnicité et les croyances religieuses, devenues soit les causes privilégiées des violations des droits de l'homme, soit les prétextes derrière lesquels on s'abrite pour perpétrer ces violations, ont parfois conduit à des crimes tels que le génocide et l'exclusion d'une partie de la société de la participation à la vie économique et sociale. Il serait utopique de penser qu'il existe dans le monde des États qui peuvent se vanter d'être homogènes du point de vue racial ou ethnique. C'est pourquoi il faut bannir ou interdire la notion de race ou d'ethnie considérée comme base unique pour déterminer la nationalité ou du moins, prendre des mesures pour empêcher l'expansion d'une telle conception. Le Cameroun est fier de sa diversité qui constitue sa spécificité et sa force.

43. Lors de la Conférence mondiale contre le racisme, il conviendra de tenir compte des sensibilités spécifiques de chaque continent qui sont apparues au cours de la phase préparatoire. La Conférence devra se projeter vers l'avenir, définir des orientations concrètes et replacer les enjeux du débat dans leur vrai contexte historique tout en s'inspirant des constats de la vie quotidienne pour trouver des solutions durables.

44. Il faut décourager les pratiques racistes ou discriminatoires dont sont victimes les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les chômeurs étrangers. Une étude scientifique devrait être entreprise en vue d'empêcher la propagande raciale notamment par les nouveaux moyens de communication. Il convient également d'encourager le respect du droit au développement car la pauvreté et de fortes inégalités économiques peuvent être à l'origine de manifestations racistes. Le Gouvernement camerounais fait résolument siennes les déclarations et décisions adoptées par la Conférence préparatoire régionale africaine de Dakar, en janvier 2001. Il souhaite que la Conférence mondiale aboutisse à la création d'un mécanisme de suivi efficace de ses recommandations et décisions et d'une instance internationale de surveillance des comportements racistes, ainsi qu'à la mise sur pied d'un fonds international de compensation des victimes de l'esclavage, de la discrimination raciale et de l'intolérance qui y est associée.

45. Enfin, M. Ngoubeyou espère que la Conférence ouvrira la voie à un avenir dépourvu de discrimination fondée sur la race, la langue, la couleur ou la religion.

46. Mme PILIP (Roumanie) dit que son pays s'associe à la déclaration qu'a faite la Ministre des affaires étrangères de la Suède au nom de l'Union européenne. La Roumanie a fait de la promotion des droits de l'homme, en général, et de la lutte contre toutes les formes de

discrimination, en particulier, des éléments essentiels de sa politique. Elle s'associe aux efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre les nombreuses manifestations de discrimination raciale, d'intolérance et de xénophobie, qui subsistent encore à travers le monde.

47. Il ne suffit pas de punir ceux qui commettent des actes racistes, il faut aussi sensibiliser le personnel chargé de l'application des lois et la population tout entière à la nécessité de respecter et défendre les valeurs que sont la dignité de la personne humaine et la tolérance.

Les organisations non gouvernementales et les médias ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Il convient de souligner à cet égard que la liberté d'expression de quelques-uns ne doit pas s'exercer au détriment de la dignité des autres.

48. C'est dans cet esprit que la Roumanie a organisé en 2000 divers séminaires et colloques sur la lutte contre le racisme et mené des campagnes d'information auprès de la jeunesse et du personnel chargé de l'application des lois, notamment par l'intermédiaire de l'Institut roumain pour les droits de l'homme.

49. En ce qui concerne la montée de l'extrême droite en Roumanie, qu'a mentionnée la veille le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, il convient de rappeler une fois de plus l'étroite corrélation qui existe entre, d'une part, les droits civils et politiques et, d'autre part, les droits économiques, sociaux et culturels. En Roumanie, mais aussi dans de nombreuses autres démocraties, la population a manifesté son mécontentement face à la détérioration de la situation économique et sociale en votant pour des partis populistes, voire extrémistes, qui prétendent régler en un tournemain des problèmes extrêmement complexes. Si, d'après de récents sondages d'opinion, la popularité de ces extrémistes est en baisse, force est d'admettre que le parti de la grande Roumanie occupe aujourd'hui une place importante au Parlement roumain.

50. La Roumanie espère que la Conférence mondiale contre le racisme favorisera une prise de conscience générale de la gravité du racisme et de la nécessité d'agir à la fois sur les effets et sur les causes de ce fléau. Elle devra également contribuer à un meilleur fonctionnement des organismes internationaux chargés de lutter contre le racisme et au renforcement de la coopération entre ces derniers et les États. Pour sa part, la Roumanie est prête à contribuer au succès de la Conférence, comme le montre le Colloque sur le racisme qui se tient actuellement à Bucarest.

51. Mme LAXANACHANTORN LAOHAPHAN (Thaïlande) dit que le racisme n'est pas un phénomène nouveau mais que les progrès de la technologie et la mondialisation facilitent la propagation de la haine raciale dans tous les domaines de la vie. Les femmes et les enfants en sont les principales victimes. C'est aux causes premières - économiques, sociales ou politiques - qu'il faut s'attaquer, et ce par le biais de la prévention, de l'éducation et de l'apprentissage de la vie en société. Dès leur plus jeune âge, les enfants doivent être sensibilisés à la richesse que représentent les différences culturelles.

52. Par ailleurs, le racisme et la discrimination raciale ne sont pas des phénomènes isolés. Ils sont liés à toute une série d'autres facteurs tels que la pauvreté, l'analphabétisme, la faim, le chômage et la maladie. La lutte contre le racisme doit donc aller de pair avec la mise en œuvre des droits politiques, économiques, sociaux et culturels fondamentaux.

53. Dans la lutte contre l'exclusion et la discrimination, l'État peut jouer un rôle de catalyseur et doit être secondé par de nombreux autres acteurs. La société civile, les organisations non gouvernementales, les publicitaires, les médias, les entreprises doivent aussi combattre les préjugés et les stéréotypes et contribuer à l'instauration d'une culture fondée sur la tolérance et le respect de la diversité.

54. Au niveau international, il faut instaurer un ordre politique et économique qui permette à tous de participer à la prise de décisions. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées doivent, quant à elles, incorporer la question du racisme et de la discrimination raciale dans toutes leurs activités. Dans tous les domaines, y compris économiques, sociaux, politiques et juridiques, l'accent doit être mis sur la prévention de la discrimination raciale, notamment à l'égard des femmes.

55. Pour la Thaïlande, il est très important que la Conférence mondiale contre le racisme se tienne à Durban, en Afrique du Sud. La Thaïlande remercie la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Robinson, pour les efforts et l'énergie qu'elle consacre à la préparation de cette Conférence. La visite qu'elle a effectuée en Thaïlande en mars 2001 a permis de sensibiliser davantage le public au thème de la Conférence mondiale et à la promotion des droits de l'homme. À cette occasion, le Premier Ministre de la Thaïlande a signé la Déclaration sur la tolérance et la diversité qui a été traduite en thaï et diffusée largement auprès du public.

56. Les ambassadeurs itinérants, notamment une ressortissante thaïlandaise et ancienne Miss Univers, Mme Pornthip Nakhirankanok, peuvent aussi aider grandement à faire connaître les objectifs de la conférence de Durban.

57. La Thaïlande souhaiterait que les résultats des travaux des séminaires d'experts et des conférences régionales préparatoires soient incorporés dans le projet de déclaration et dans le plan d'action de la Conférence mondiale. Elle souhaiterait aussi que la lettre d'information du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la conférence de Durban soit diffusée plus largement.

58. La Thaïlande entend participer activement à la préparation de la conférence de Durban. Elle a créé un comité national, présidé par le Ministre des affaires étrangères, qui est chargé, d'une part, d'examiner la possibilité de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale avant la conférence et, d'autre part, de sensibiliser davantage le public à la question du racisme, notamment en le tenant informé des activités menées par l'ONU dans le cadre de la préparation de la conférence.

59. La Thaïlande participera dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle à la deuxième réunion du comité préparatoire qui se tiendra en mai 2001. S'il ne faut pas oublier le passé afin de ne pas répéter les mêmes erreurs, il faut aussi regarder vers l'avenir et faire en sorte que la Conférence mondiale soit une étape importante vers un monde respectueux de la diversité culturelle de ses différentes composantes et libre de tout préjugé racial.

60. Mme ACOSTA (Mexique) dit que, plus d'un demi-siècle après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame que les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, aucun pays n'est épargné par les violations des droits de l'homme et la discrimination raciale, cette dernière se manifestant notamment par l'exclusion et par

la résurgence du complexe de supériorité chez certains groupes. Au cours des dernières années, les tensions raciales et ethniques ont été à l'origine de nombreux conflits armés, que la communauté internationale n'a pas su prévenir et au cours desquelles des crimes de guerre et des génocides ont été commis.

61. Il faut de toute urgence lutter contre les politiques et les lois discriminatoires, que rien, pas même la souveraineté nationale, ne saurait justifier. Certains pays développés doivent modifier sans délai leurs lois relatives à l'immigration et à la population, qui, loin de combattre, tolèrent parfois la discrimination raciale et la xénophobie à laquelle sont en butte les travailleurs migrants, en particulier les travailleurs sans papiers. La xénophobie et l'intolérance ne sauraient être tolérées au nom de la liberté d'expression, notamment lorsqu'elles se manifestent par le biais des nouveaux moyens de communication de masse comme l'Internet.

62. Les organisations non gouvernementales sont appelées à jouer un rôle capital à la fois dans la préparation de la Conférence mondiale contre le racisme et dans le suivi, aux niveaux national et international, de la mise en œuvre du plan d'action que cette Conférence adoptera. Une attention particulière devra être accordée à la discrimination et à la xénophobie dont sont victimes certains groupes, notamment les immigrants ainsi que les travailleurs migrants et leur famille.

63. Il conviendrait, à cet égard, que la Conférence mondiale contre le racisme lance un appel aux États pour qu'ils ratifient rapidement la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. Il manque en effet quatre ratifications pour que cet instrument puisse entrer en vigueur.

64. Le Président Fox Quezada a annoncé que les titulaires de mandats relatifs aux droits de l'homme pourraient se rendre au Mexique lorsqu'ils le souhaiteraient, que le Mexique adhérerait aux instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels il n'est pas encore partie et que le Gouvernement envisage de faire la déclaration prévue à l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

65. À cet égard, le Gouvernement reconnaît qu'au Mexique, les autochtones sont sans aucun doute l'un des groupes qui, ayant le plus souffert de la discrimination, sont aussi les plus pauvres et les plus marginalisés. C'est pourquoi, soucieux d'instaurer une relation nouvelle et constructive avec les peuples autochtones du Mexique, le Gouvernement du Président Fox continuera d'affirmer combien il importe que le Congrès de l'Union examine prochainement le projet de loi qui, conformément aux Accords de San Andres conclus en 1996 entre le Gouvernement mexicain et l'Armée zapatiste de libération nationale, reconnaît et protège pleinement les droits des peuples autochtones du Mexique.

66. Le Gouvernement du Président Fox est résolu à mener, aux niveaux national et international, une croisade contre la discrimination raciale. C'est dans cet esprit qu'il participe activement à la préparation de la Conférence mondiale contre le racisme.

La séance est levée à 13 heures.
